

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2019
Séance du 9 octobre 2019

N° 24

Objet : Création d'un poste
chargé de mission animateur
living-lab

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de septembre 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 23), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLASI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis

Etaient représentés :

AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARTOLINI Bernard a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
CHATARD Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre (à partir du rapport n° 24)
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à NICOLASI Philip
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à BRUN Patricia

Etaient excusés :

AUBERT Serge	PELESTOR Michel
AUZET Guy	REBOUL Childéric
BALIQUE François	REINAUDO Patrick
FERAUD Maryline	ROCHAT Jacques
FLORES Sylvain	THONNATTE Lionel
MAGAUD Marie José	TONELLI Corinne
MUNOZ MALDONADO Julien	

REÇU EN PREFECTURE
le 11/10/2019

Appréciation agréée E-legalnorm

99_DE-004-20067437-20191009-24_09102019

Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération en date du 5 avril 2018, il a été approuvé la participation de Provence Alpes Agglomération au PITEM PRO-SOL proximité solidaire : jeunes, femmes, seniors actifs et en bonne santé dans les territoires alpins. L'objectif du PITEM PRO-SOL est d'expérimenter de nouveaux modèles de prise en charge des personnes fragiles sur les territoires ruraux et de montagne.

Par délibération en date du 13 février 2019, il a été approuvé la participation de Provence Alpes Agglomération au PITEM CLIP. Le projet E-santé/Silver Economy veut trouver des solutions adaptées pour répondre à la problématique du vieillissement dans les territoires ruraux et de montagne. En réunissant les acteurs frontaliers de l'économie, de la santé et les utilisations, le projet a vocation à tester des outils technologiques innovants permettant de détecter la perte d'autonomie des seniors et favoriser le maintien à domicile.

Ce partenariat s'inscrit dans le projet de territoire de Provence Alpes Agglomération qui souhaite axer son développement sur la thématique pleine santé avec pour objectif de devenir une destination de référence sur les thématiques de bien-être et du bien vieillir.

Le recrutement d'un chargé de mission a pour objectif de mener à bien les actions relatives au bien vieillir en s'appuyant sur le thermalisme et la silver-économie. Ce poste d'animateur du living lab (lieu dont les travaux d'aménagement ont été menés par Provence Alpes Agglomération) pour une durée de 2 ans, avec possibilité de renouvellement en cas de financement supplémentaire, permettra de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Assurer la promotion, l'animation et la planification du lieu « living lab » auprès des acteurs locaux : organisation d'évènements, planification d'ateliers, de formations,
- Assurer le développement de l'équipement du living lab en lien avec les besoins et les attentes des acteurs du territoire : faire émerger les attentes en matière d'innovation et d'expérimentation, organiser les réponses et solutions en lien avec le chef du projet mission santé (délibération de création en date 26 mai 2019),
- Mettre en lien les acteurs du territoire en vue d'une utilisation partagée et cohérente du living-lab : faciliter l'émergence de projets partenariaux, créer un réseau d'acteurs e-santé sur le territoire,
- Assurer la gestion du lieu : les travaux d'aménagement et de sécurité en lien avec les équipes techniques de Provence Alpes Agglomération, la dotation en équipements innovants, l'occupation par les partenaires, le budget de fonctionnement
- Assurer une veille et un relais documentaire auprès des partenaires du réseau sur la thématique e-santé et innovation
- Préfigurer un modèle économique pérenne pour le fonctionnement du living lab

Le coût annuel relatif à cet emploi s'élève à 35 000 euros maximum. Les financements participent à hauteur de 85% du coût annuel. Le reste à charge annuel pour la collectivité s'élève à 5250 euros.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-3-2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2019

Application agréée f.fonction.com

99_DE-004-200067437-20191009-24_09102019

Considérant la création de l'Agglomération Provence Alpes au 1er janvier 2017,
Considérant la nécessité de recruter un chargé de mission animateur living lab afin de répondre aux besoins des projets PITTEM CLIP,
Considérant que le coût annuel chargé du poste est de 35 000 euros,
Considérant que ce poste ouvre droit à des financements,

Il est proposé au conseil communautaire :

La création à compter du 1 décembre 2019 d'un emploi à temps complet de chargé de mission animateur living lab par référence aux cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux :

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 2 ans renouvelable (dans la limite de 6 années) pour la même durée compte tenu des besoins de la collectivité.

L'agent devra donc justifier d'une formation supérieure BAC+2 dans le domaine de l'action publique, de la santé publique ainsi que la conduite de projet,
La rémunération maximale sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, sur la base de l'indice majoré 388 ainsi que du régime indemnitaire correspondant.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 11/10/2019

Application agréée E-legalno.com

99_DE-004-200067437-20191008-24_09102019

